

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

16 JUIN 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)

DÉPOSÉE PAR MME SOPHIE PÉCRIAUX, M. EDDY FONTAINE, MME LEILA AGIC, M. VINCENT CRAMPONT, MME SABINE ROBERTY, MME NADIA EL YOUSFI, MME CHRISTIE MORREALE ET MME DOROTHÉE DE RODDER

RÉSUMÉ

Le papillomavirus humain (HPV) est une infection sexuellement transmissible très répandue, responsable de plusieurs cancers, notamment celui du col de l'utérus.

La présente proposition de résolution vise à combler le retard accusé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de couverture vaccinale contre le HPV en améliorant l'accès, l'information et la sensibilisation sur ce vaccin.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Développements .....</b>	<b>3</b>
<b>Proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre le papillomavirus humain (HPV) .....</b>	<b>5</b>

## DÉVELOPPEMENTS

Le papillomavirus humain (HPV) est l'une des infections sexuellement transmissibles (IST) les plus courantes dans le monde. On estime qu'environ 80 % de la population sexuellement active sera infectée par le HPV au cours de sa vie. Si la plupart des infections sont transitoires et asymptomatiques, certaines souches du virus peuvent entraîner de graves complications, notamment des cancers du col de l'utérus, de l'anus, du pénis, de la gorge et de la bouche. Le cancer du col de l'utérus, en particulier, est presque exclusivement causé par le HPV.

Chaque année, en Belgique, plus de 1 000 nouveaux cas de cancer causés par le HPV sont diagnostiqués. Rien que le cancer du col de l'utérus touche 639 femmes par an, et 236 d'entre elles en meurent. De plus, plus de 8 000 femmes subissent chaque année une conisation, une intervention visant à retirer des lésions précancéreuses pour prévenir le cancer du col de l'utérus. Les cancers liés au HPV représentent non seulement un fardeau médical considérable, mais aussi un fardeau social, en raison de la diminution de la qualité de vie et de l'impact psychologique.

L'OMS et la Commission européenne ont fixé des objectifs en matière de vaccination, de dépistage et de traitement afin d'éliminer le cancer du col de l'utérus. Conformément aux objectifs du Plan européen pour vaincre le cancer et de l'Organisation mondiale de la santé, la Belgique doit également viser l'objectif 90/90/2030 : comment s'assurer que d'ici 2030, 90 % de la population cible soit vaccinée contre le HPV et que 90 % de la population cible soit dépistée pour le cancer du col de l'utérus ? Un livre blanc a été publié à ce sujet: « Advancing public health: a roadmap to eliminating HPV-related cancers and diseases in Belgium by 2030 ».

Pour l'OMS, les publics prioritaires de la vaccination sont les filles âgées de 9 à 14 ans ainsi que les personnes immunodéprimées ou vivant avec le VIH, avec un schéma de deux doses administrées.

En Belgique, d'après Sciensano, le taux national de couverture vaccinale pour une vaccination complète des jeunes filles de 15 ans (69,3%) est inférieur à l'objectif fixé par l'OMS pour éliminer le cancer du col de l'utérus ( $\geq 90\%$ ). Concernant la vaccination complète chez les filles et les garçons, le taux de couverture descend à 66,1%.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la vaccination contre le HPV est recommandée et proposée gratuitement aux élèves de secondaire, via les programmes de médecine scolaire. Pourtant, les chiffres montrent une différence significative dans la couverture vaccinale entre les Régions : selon les dernières données disponibles, cette couverture en Fédération Wallonie-Bruxelles reste nettement inférieure à celle observée en Flandre.

En effet, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on estime que le taux de couverture avec deux doses chez les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire est de 52,4%. À Bruxelles, ce taux descend même à 41,3%. A contrario, il est de 80,7% en Flandre. On constate également d'autres disparités importantes, notamment en fonction du genre ou du réseau d'enseignement. De façon plus inquiétante, on estime que le taux d'hésitation vaccinale est de 9%.

Depuis la crise du Covid-19, les données des services de promotion de la santé à l'école (SPSE et CPMS-WBE) indiquent une diminution progressive du nombre d'élèves vaccinés d'année en année. Pour la vaccination contre le HPV, une diminution de 6 % a été enregistrée en comparant le nombre de doses administrées entre 2018-2019 et 2020-2021. Une nouvelle baisse de ces vaccinations a également été constatée pour l'année scolaire 2021-2022.

Le retard accusé dans notre Fédération est préoccupant, car une couverture vaccinale insuffisante réduit l'impact de la protection collective et laisse une partie de la population vulnérable face aux complications graves du virus.

La lutte contre le HPV est donc un enjeu majeur de santé publique, qui exige une approche globale : information, éducation, vaccination, dépistage, suivi médical, et lutte contre les inégalités d'accès.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Vu les compétences en matière de santé communautaire et de prévention ;
- B. Vu la Déclaration de politique communautaire ;
- C. Vu la stratégie adoptée en août 2020 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour éliminer le cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique ;
- D. Vu le "Plan européen pour vaincre le cancer" approuvé en 2021 par la Commission européenne, avec pour objectif spécifique d'éliminer le cancer du col de l'utérus et les autres cancers liés au HPV ;
- E. Vu les recommandations formulées par le Conseil supérieur de la Santé dans son rapport n° 9181 intitulé "Vaccination contre les infections causées par le papillomavirus humain" et publié en juillet 2017 ;
- F. Vu les données de l'Institut scientifique de santé publique (Sciensano) sur la couverture vaccinale ;
- G. Vu les bonnes pratiques observées dans d'autres pays européens ayant atteint une couverture vaccinale élevée ;
- H. Considérant que le HPV est responsable de la majorité des cancers du col de l'utérus, mais aussi d'autres cancers génitaux et oropharyngés chez les femmes et les hommes ;
- I. Considérant que ces cancers sont évitables grâce à la vaccination et au dépistage régulier ;
- J. Considérant que la lutte contre le HPV contribue aux objectifs de l'OMS en matière d'élimination du cancer du col de l'utérus comme problème de santé publique d'ici à 2030 ;
- K. Considérant que la couverture vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles reste insuffisante, notamment chez les garçons, et qu'elle

varie fortement selon les réseaux d'enseignement, les régions et les milieux socio-économiques ;

- L. Considérant que des actions supplémentaires sont nécessaires pour atteindre une couverture vaccinale de 90% chez les enfants de moins de quinze ans d'ici 2030 ;
- M. Considérant qu'il est nécessaire d'informer, de rassurer et d'accompagner les jeunes, les parents et les publics éloignés des soins ;
- N. Considérant que les Services de promotion de la santé à l'école ont un rôle essentiel à jouer dans les campagnes de prévention et de vaccination ;
- O. Considérant qu'un plan de rattrapage vaccinal est nécessaire ;
- P. Considérant que l'accessibilité financière du vaccin contre le HPV doit être garantie ;

Demande au Gouvernement de la Communauté française de :

1. Renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation sur la vaccination contre le HPV en ciblant particulièrement les parents, les adolescents, les jeunes adultes, ainsi que les publics vulnérables ou éloignés des soins ;
2. Veiller à s'assurer que chaque parent soit systématiquement informé de la possibilité de faire vacciner son enfant contre le HPV dans le cadre de la médecine scolaire ;
3. Examiner l'opportunité d'abaisser l'âge de la vaccination à la 6e primaire au lieu de la 2e secondaire ;
4. De renforcer le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant l'utilisation de vaccins gratuits par les services PSE, les médecins privés et les hôpitaux pour le rattrapage de la vaccination HPV ;
5. Mettre en œuvre, en collaboration avec les autorités compétentes, un carnet de vaccination numérique permettant de faciliter le partage des informations vaccinales, issues des dossiers médicaux informatisés, entre les médecins généralistes et les services PSE ;
6. Plaider auprès du Gouvernement fédéral pour étendre le remboursement du vaccin contre le HPV jusqu'à l'âge de 30 ans et pour

assurer le remboursement intégral de ce vaccin chez les adultes considérés à risque (les patients immunodéprimés, les patients qui ont suivi un traitement PrEP, les travailleurs du sexe, les victimes de violences sexuelles, les patients transplantés, les patients atteints du VIH et les femmes ayant subi une conisation).

**S. Pécriaux**

**E. Fontaine**

**L. Agic**

**V. Crampont**

**S. Roberty**

**N. El Yousfi**

**Ch. Morreale**

**D. De Rodder**